Image not found or type unknown

Mon patron m'envoi un mail pour RDV suite à un moi d'absence

Par **Benissi**, le **28/11/2013** à **12:57**

Bonjour

Je suis salarié en CDI depuis 1 ans et demi.

Suite a mon déménagement j'ai demander a mon patron de m'envoyer dans un de nos magasin le plus proche de chez moi. Il a accepter après quelque moi de travail dans le nouveaux lieu de travail, il ma envoyer une lettre recommandée pour me demander d'aller travailler a mon ancien lieux de travail.

Ce que me fait très loin de chez moi 138 km

cela fait maintenant 1 mois que j'ai pas étais travailler.

suite a sa il ma envoyer le mail suivant:

"Monsieur,

Compte tenu de votre longue période de silence et d'absence injustifiée, et malgré nos relances, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre rendez-vous avec nous dans les meilleurs délais, afin de nous fournir vos explications quant à ces agissements très préjudiciables au fonctionnement de l'entreprise.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération."

Que dois-je faire, ce mail a t-il une valeur juridique.

merci de votre réponse

Par **youris**, le **28/11/2013** à **19:46**

bjr,
aviez-vous un contrat de travail avec votre nouveau lieu de travail ?
cdt

Par **Benissi**, le **28/11/2013** à **20:25**

Bonjour,

vu que je n'est pas étais travailler je ne vais pas étre payer pour ce moi ci

Par **P.M.**, le **28/11/2013** à **21:10**

Bonjour,
Déjà l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...
Donc à vous de savoir si vous voulez débloquer la situation car votre attitude n'est pas plus légale, en plus, il faudrait que vous puissiez contester que le mail vous a été adressé et que vous l'avez reçu...

Par **Benissi**, le **29/11/2013** à **07:11**

donc je doit prendre RDV avec lui, c'est le mieux a fair ?

cordialement

Par **P.M.**, le **29/11/2013** à **08:57**

Bonjour,
De toute façon, ne pas répondre ne peut pas faire avancer la situation...

Par **Benissi**, le **05/12/2013** à **10:39**

Bonjour

a ton droit au assedic suite a une demission par ce que on avait une promesse d'embauche.
et que finalement l'autre employeur ne nous prend plus ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **P.M.**, le **05/12/2013** à **12:01**

Bonjour,
Je vous rappelle que pour qu'une démission soit considérée comme légitime avant une nouvelle embauche en CDI que l'employeur rompt pendant la période d'essai dans les 91 premiers jours, il faut 3 ans d'affiliation continue avant...
Si c'est dans le cadre du même sujet, il pourrait paraître suspect à Pôle Emploi que vous ayez d'abord été en abandon de poste avant de démissionner par rapport à cette promesse d'embauche, mais de toute façon, a priori, vous ne pouvez que réclamer des dommages-intérêts à l'employeur qui ne respecte pas son engagement s'il est correctement formalisé...

Par **Benissi**, le **28/12/2013** à **21:55**

Bojour,

Après un moi d'absence et d'arrêt maladie successive.

Je me pointe au travaille, comme si de rien n'étais le patron a t'il le droit de me dire de partir comme sa.
AU cas ou que je pars par comment je pourais justifier le fait qu j'étais présent.

Merci

Par **P.M.**, le **28/12/2013** à **22:04**

Bonjour,
Donc vous avez persisté dans la situation où vous vous trouviez et maintenant vous vous apercevez qu'elle est bloquée...
Si l'employeur refuse de vous accueillir, ce qui serait assez logique puisque vous ne l'avez pas prévenu de votre retour, il faudrait exiger un écrit ou le faire constater par deux témoins n'appartenant pas à votre famille ou encore, lui envoyer immédiatement une lettre recommandée avec AR relatant la situation et lui indiquant que vous restez à sa disposition à votre domicile...

Par **Benissi**, le **28/12/2013** à **22:09**

Par ce que il ma envoyer un courrier AR qui dit de rentrée en contacte avec lui par le moyen qui me convient.
J'ai envoyer un mail mai aucune répons de sa part

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **P.M.**, le **29/12/2013** à **17:55**

Bonjour,
Tout dépend ce qu'il y avait dans votre mail...

Par **Benissi**, le **29/12/2013** à **21:53**

le premier mail g demande le planing.je l'appelais
ensuite g renvoyer un 2eme mail qui disais:

"Bonjour,

Suite a mon appel afin de prendre RDV avec vous, je n'ai pas réussi a vous joindre.
je souhaiterais fixer un RDV avec vous afin qu'on puisse discutés de tous celas."

Par **Benissi**, le **29/12/2013** à **21:55**

Il ma ni envoyer le planning ni répondu a mon appel

Par **P.M.**, le **29/12/2013** à **22:00**

Donc vous auriez pu confirmer cela par lettre recommandée avec AR pour éviter tout quiproquo mais il se confirme que l'abandon de poste est une très mauvaise méthode...

Par **Benissi**, le **29/12/2013** à **22:12**

oui très mauvaise méthode,
demain je me pointe la-bas je vais voir ce qu'il va me dire

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés